



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 15 Mai 2019,

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 15 Mai 2019 à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FLAMENT Chantal, FELIX Maryse, JOURDAN Agnès.
Messieurs ALLEMANY Christian, BERTHOMIEU Michel, FOREZ Daniel.

Membres absents : Mesdames GALZY Isabelle, GARRIGUE Sandrina, PAILLES Pilar.
Monsieur PAGEOT Emmanuel, SOULIE Christophe.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

49/2019 : Décision Modificative N°1 au Budget primitif Mairie 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la perception, il faut réaffecter les 1060 € du Budget Aire de Lavage au Budget Principal de la Mairie.

A noter donc au 002 : 207281.25 € au lieu de 206221,25 €

Pour ensuite rééquilibrer le budget il faut donc changer les sommes des comptes, les sommes seront celles-ci-dessous :

- Compte 73111 : 324000 € + 8000 € = 332000€
- Compte 775 : 12500 € -12500€ = 0€
- Compte 77 : 25000€ -12500 € = 12500€
- Compte 774 : 12500€ + 12500€ = 25000€
- Compte 013 (6419) : 38000€ + 940€ = 38940€
- Compte 7067 : 25000 € + 2000€ = 27500 €

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Envoyé en préfecture le 20/05/2019

Reçu en préfecture le 20/05/2019

Affiché le

ID : 034-213401094-20190515-492019-DE



- **ACCEPTÉ** suite à la demande de la perception de mettre la somme de 207281.25€ qui intègre les 1060€ du Budget Aire de Lavage, afin de clôturer le Budget Aire de Lavage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout documents relavant de cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES